

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 2

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 30 Juin 2016

SEANCE PUBLIQUE DU 30 Juin 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

EXIGENCE SOCIALE

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

OBJET

Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale en faveur de
l'Enfance et de la Famille 2016-2020

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction Enfance Famille
12715**

PRESENTATION

Orientations du schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale en faveur de l'Enfance et de la Famille pour la période 2016-2020.

CONTEXTE

Le nouveau schéma départemental en faveur de l'Enfance et de la Famille, qui s'inscrit dans le respect de l'obligation légale (article L. 312-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles), permet de dégager les orientations principales sur la politique que le Département doit mettre en œuvre pour les cinq ans à venir dans le domaine de l'Enfance et de la Famille.

Les travaux du schéma se sont appuyés sur les changements fondamentaux apportés par la loi en date du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance et prennent en compte les orientations de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant.

En outre il a été mené un bilan sur les 5 dernières années permettant la réalisation d'un état des lieux du dispositif départemental et d'un diagnostic détaillé de la politique départementale en faveur de l'Enfance et de la Famille et ainsi, d'identifier les évolutions souhaitables pour les années à venir. Les interventions de prévention auprès des familles et des enfants, soutien à la parentalité, socialisation, repérage, diagnostic, prise en charge et accompagnement, forment le socle de cette politique départementale.

CONSISTANCE DU RAPPORT

Afin d'élaborer le nouveau schéma, un travail transversal sur les problématiques sociales, médico-sociales et sanitaires dans le Département des Bouches-du-Rhône a été réalisé. Ce schéma a été élaboré conjointement entre la Direction Enfance-Famille et la Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique.

Un bilan quantitatif et qualitatif de l'offre existante, une étude prospective sur les besoins futurs, des questionnaires adressés aux établissements et services intervenant au titre de la protection de l'enfance et de la PMI, accompagné d'interviews de professionnels des directions concernées du Département, d'institutions, de partenaires associatifs et d'usagers ont conduit à l'élaboration d'axes stratégiques et opérationnels. Des outils de pilotage sont proposés afin de garantir un suivi optimal du plan d'actions, pour les cinq ans à venir.

4 axes ont été retenus comportant un total de 21 actions à réaliser se déclinant comme suit :

1. Consolider et mettre en cohérence la politique de prévention menée en faveur des familles

La période périnatale, moment clé de la vie familiale, s'avère particulièrement pertinente pour mettre des actions préventives de soutien à la parentalité et proposer un accompagnement articulé et cohérent. Les initiatives sont nombreuses sur le Département. Il s'agit d'assurer une plus grande complémentarité des actions menées et une meilleure interconnaissance des acteurs. La recherche de mise en cohérence dans le déploiement et la mise en œuvre des missions de PMI, avec un cadre commun pour les professionnels permettront la consolidation de la politique de prévention menée en faveur des familles. Les orientations portées par le Département dans le domaine de la prévention spécialisée seront poursuivies.

2. Clarifier l'organisation départementale et adapter les pratiques en matière de repérage des situations de danger

Le repérage et l'intervention plus précoce auprès d'enfants en situation de risque de danger ou de danger sera rendu possible en renforçant le travail partenarial. Le circuit des informations préoccupantes doit être repensé et rendu plus lisible et l'intervention des Maisons Départementales de la Solidarité recentrées sur l'évaluation. Un travail sur la fiabilisation du dispositif ainsi que le recueil des données relatives à l'enfance en danger sera conduit.

3. Adapter les modes d'accompagnement en protection de l'enfance aux besoins des enfants et des familles

Il s'agit là d'un enjeu clé du présent schéma départemental. Les interventions éducatives à partir du domicile familial seront développées ainsi que les réponses alternatives au placement. L'adéquation du dispositif d'accueil en établissement et en familles d'accueil devra répondre plus amplement aux profils des publics accompagnés. Le dialogue de gestion entre le Département et les établissements et services sera modernisé. L'évolution des pratiques en protection de l'enfance sera étroitement accompagnée de manière à permettre une meilleure pertinence et efficacité des suivis.

4. Renforcer la continuité et la cohérence des parcours en protection de l'enfance

L'amélioration de l'accompagnement des jeunes dont les problématiques sont au croisement des champs d'intervention de différents partenaires (soin, social, handicap, scolarité, justice, insertion) constitue un des défis de ce schéma départemental. Les projets transversaux seront développés autour des différentes thématiques et notamment la culture. La scolarité des enfants et des jeunes confiés devient un axe essentiel de la prise en charge. La sortie du dispositif devra être préparée et anticipée et les ruptures de parcours limitées. En outre, le suivi médical des jeunes confiés sera

renforcé et un regard attentif sera porté sur la continuité du parcours de soin.

Comme prévu par la loi du 5/03/2007 et réitéré par la loi du 14 mars 2016, l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE) sera chargé du suivi de la mise en œuvre du schéma départemental.

PROPOSITION

J'ai l'honneur de vous demander d'approuver les orientations du Schéma Départemental en faveur de l'Enfance et de la Famille pour la période 2016-20120 conformément au document directeur joint au rapport.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL